

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2584**

commune (s) : Lyon 7° - Bron - Lyon 3° - Saint Priest

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2584**

commune (s) : Lyon 7° - Bron - Lyon 3° - Saint Priest

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de permis de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé au Bureau d'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de construire :*Lyon 7° :*

. Allée de Fontenay - Construction d'une résidence de 14 logements pour des chercheurs étrangers de l'Institut des Études Avancées (IEA) sur le site de l'École Nationale Supérieure (ENS) de Lyon.

Bron :

. 160, boulevard de l'Université - Construction d'un troisième bâtiment OGP/HSE (Organisation et Génie de la Production/Hygiène Sécurité Environnement) pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière sur le campus Porte des Alpes.

Permis de démolir :*Lyon 3° :*

. 57, avenue Lacassagne - il s'agit de démolir une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage et de combles. L'emprise au sol est d'environ 120 mètres carrés sur un terrain de 319 mètres carrés. C'est une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour réaliser une réserve foncière.

. 59, bis avenue de Lacassagne - il s'agit d'une ancienne école du cirque composée d'un rez-de-chaussée surélevé de 3 étages. L'emprise au sol est d'environ 300 mètres carrés sur un terrain de 895 mètres carrés. C'est une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour réaliser une réserve foncière.

. 61, avenue Lacassagne - il s'agit de démolir une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage et de combles. L'emprise au sol est d'environ 70 mètres carrés sur un terrain de 208 mètres carrés. Un cabanon d'environ 50 mètres carrés est aussi à démolir. C'est une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour réaliser une réserve foncière.

Saint Priest :

.63, rue du Dauphiné - il s'agit d'un hangar de 60 mètres carrées implanté sur un terrain de 79 455 mètres carrés. C'est une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour réaliser une réserve foncière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de construire portant sur une résidence située allée de Fontenay à Lyon 7° et sur un bâtiment situé 160, boulevard de l'Université à Bron,

b) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 57, 59 bis et 61, avenue Lacassagne à Lyon 3° et 63, rue du Dauphiné à Saint Priest,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.